Arrondissement d'Hazebrouck

Bergues, mardi 23 janvier, 10 h. 1/2 du matin.
Gravelines, mercredi 24 janv., 3 h. 1/2 du soir.
Bourbourg, jeudi 25 janv., 3 h. 1/4 du soir.
Dunkerque-Ouest, sam. 27 janv., 9 h. du matin.
Wormhout, lundi 29 janv., 11 h. 1/4 du matin.
Hondschoote, mercr. 31 janv., 11 h. 1/2 du matin.
Dunkerque-Est, samedi 3 février, 9 h. du matin.

Arrondissement de Dunkerque

Cassel, lundi 22 janvier, 9 h. 1/2 du matin.
Bailleul-Nord-Est, mercredi 24 janvier 9 h. 1/2.
Bailleul-Sud-Ouest, mercredi 24 jan., à 11 h.
Hazebrouck-Nord, vendredi 26, 9 h. matin.
Hazebrouck-Sud, vendredi 26, 11 h. matin.
Merville, samedi 27, 10 h. matin.
Steenvoorde, lundi 29, 9 h. 1/2 matin.

Arrondissement de Valenciennes

Saint-Amand (Rive droite), lundi 22 janvier, 9 heures matin.
Saint-Amand (Rive gauche), lundi 22 janvier, 11 heures.
Valenciennes-Est, mardi 23 janvier, 9 heures matin.
Valenciennes-Sud, mardi 23 janvier, 2 heures 1/2 soir.
Condé, mercredi 24 janvier, 10 heures matin.
Bouchain, jeudi, 26 janvier, 2 heures soir.
Denain, vendredi 26 janvier, 2 heures 1/2 soir.
Valenciennes-Nord, samedi 27 janvier, 9 heures matin.

L'ASSASSINAT de Verlinghem ET LA Tentative de meurtre de Lesquin

NOUVELLE DESCENTE DU PARQUET

La reconstitution du crime

Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le récit que nous avons fait du crime de Verlinghem découvert le dimanche 3 décembre, et dont l'auteur a été arrêté à Lesquin, au moment où il se disposait à commettre un second crime du même genre.

Certains détails de l'instruction ayant besoin d'être éclaircis, M. Delalé a jugé nécessaire une reconstitution du drame dans lequel M. Aimable Galant perdit la vie.

C'est pour procéder à cette opération que le parquet de Lille, représenté par MM. Delalé, juge d'instruction ; Lehuerou-Kerisel, substitut du procureur de la République ; Lecointe, greffier d'instruction, s'est transporté hier à Verlinghem. M. Guichard, conseil de l'inculpé, les accompagnait.

Dans une autre voiture avaient pris place l'inculpé, le maréchal des logis de gendarmerie Dewillet et un autre gendarme.

Enfin, un dernier véhicule emportait plusieurs gendarmes destinés au service d'ordre.

Il était onze heures et demie quand le cortège, suivi des représentants de la presse lilloise se mit en route.

La température était plutôt glaciale, et le gros brouillard de la nuit n'était pas encore dissipé. C'est à peine, si dans la plaine blanche on apercevait les taches sombres des arbres dont les branches pliaient sous le faix d'un givre épais.

En moins d'une heure, on atteignait la mairie de Verlinghem où attendaient MM. Ghestem, maire, Roussel, adjoint et François Biondel, conseiller municipal.

Après un court arrêt, on se dirigea vers le bois de Verlinghem.

C'est là en effet que Macquet se fit voir à deux reprises différentes par des bucherons auxquels ils posa des questions indiscrètes.

A l'un, M. Henri Singer, âgé de 68 ans, demeurant au hameau de la Fontaine, qui était occupé à la fabrication de cercles, il demanda, le mercredi 29 novembre au matin, ce qu'il pouvait gagner chaque jour à son pénible travail et s'il avait pu réaliser quelques économies.

Comme entrée en matière, il avait tout d'abord demandé à allumer sa cigarette, ainsi qu'il le fit chez Galant la veille du crime.

Le vendredi après-midi, Macquet faisait une nouvelle apparition dans le bois.

Il était cette fois porteur de pommes de terre qu'il prétendait avoir trouvées dans un tas d'ordures, et qu'on lui permit de faire cuire dans un feu de bois sur lequel les bucherons réchauffaient leur repas.

Deux témoins, M. Singer et M. Desrenmaux, également bucheront, ont remarqué sa présence et le reconnaissent *fort bien. L'inculpé*, d'ailleurs, se souvient, lui aussi, de ces faits et le déclare d'un ton détaché.

Pendant les interrogatoires et confrontations qui avaient lieu sur la grand'route, un public assez nombreux s'était amassé à cet endroit ; mais sans manifester en aucune façon contre l'assassin. On se le montrait seulement, et on l'examinait comme on le fait d'un animal curieux.

De là, on se rendit au hameau du Mazet. A une centaine de mètres de la route, et à un kilomètre environ de la maison du crime, alla se poster un charretier, M. Henri Gilbert, au service de M. Debucquoy, qui s'était rappelé avoir *vu passer à travers* les champs un chemineau paraissant venir du hameau du Vert-Galant. Le témoin, devant lequel on fit passer Macquet ne *l'a pas reconnu*. La taille *diffère, dit-il*, ainsi que la corpulence.

Il semble d'ailleurs établi que c'est Godart qui est passé en cet endroit, ainsi que près de la ferme Vambre, sur le chemin conduisant au fort, près de la cantine.

A ce moment, nous pouvons approcher de l'assassin et l'examiner tout à notre aise.

De taille moyenne, Macquet ne semble pas un hercule. La figure, imberbe *sauf une très* légère moustache noire, ne présente aucun des stigmates de l'assassin.

L'œil gauche, injecté de sang, porte encore les traces des coups que lui distribuèrent généreusement les habitants de Lesquin lors de son arrestation.

Ses vêtements sont ceux qu'il portait le jour du crime.

Ajoutons que cette promenade au grand air ne paraît pas l'émouvoir outre mesure.

Il répond à toutes les questions du magistrat avec une bonne volonté manifeste ; il répond même à ceux qui n'ont aucune qualité pour l'interroger, et nous l'entendons répéter sa phrase favorite, celle sur laquelle il compte probablement pour atténuer devant le jury, l'horreur de son crime : « Je ne voulais pas tuer et si j'avais su que Galant était mort, je ne serais pas ici ; je me serais suicidé. »

A la maison du crime

Bientôt chacun reprend sa place dans les voitures ; et longeant le fort du Vert-Galant dont les soldats sont venus examiner de tout près ce cortège inaccoutumé, on reprend la route de Verlinghem, ou plutôt du hameau du Vert-Galant pour procéder à la véritable reconstitution du drame.

Dans la masure, que nous avons longuement dépeinte précédemment, attendent les deux frères de la victime.

Au dehors, la foule est de plus en plus nombreuse, mais calme, gaie plutôt.

Pendant que quelques gendarmes la maintiennent à distance, M. Delalé ordonne à l'inculpé de pénétrer dans la maison par la brèche qu'il fit à la muraille.

Macquet s'y prête de très bonne grâce, et malgré ses chaînes, n'a aucune peine à s'introduire à l'intérieur.

A ce moment les frères Galant ne peuvent s'empêcher, malgré les recommandations que leur a faites M. Gauquet, maréchal-des-logis de [illegible], de se précipiter vers lui en criant : « Tu voilà, lâche ! fainéant ! » Cette [illegible] [illegible] ne produit aucune impression [illegible] l'assassin, dont heureusement peu de [illegible].

Le juge d'instruction lui pose alors quelques questions et Macquet fait le récit de ses deux visites du samedi 2 décembre.

En voici l'essence :

« Il était petit jour quand après avoir passé la nuit dans une meule située à un kilomètre environ, je vins m'étendre sous la toiture de chaume derrière la maison. J'entendis alors Galant vaquer à ses occupations dans son étable, et ce n'est que vers neuf heures, quand tout bruit eut cessé, que je démolis le mur et pénétrai dans la maison. Je ne visitai qu'une seule pièce, la cuisine, et n'y découvris rien.

Craignant d'être surpris, je me retirai bientôt et *rentrai à Lille à pied, en passant par le* fort. J'étais à Lille à onze heures.

Dans l'après-midi, je revins. Il était environ six heures quand je fus de retour ici ; et après m'être assuré que la maison était momentanément inoccupée, j'y pénétrai de nouveau en repoussant la porte qui obstruait la brèche du matin.

Ayant allumé la lampe, je me livrai à des recherches dans le but de *découvrir l'argent* de Galant ; mais tout-à-coup le chien se mit à aboyer ; je pris peur et ayant éteint la lumière je me sauvai dans le grenier et me cachai derrière la cheminée.

Galant rentra peu après ; il cria et tira deux coups de pistolet soit dans l'escalier du grenier, soit sur le seuil de la porte ; puis il monta à tâtons et frappa de tous côtés sur le chaume de la toiture avec un instrument que je crus être un bâton. J'en reçus un coup sur la nuque.

C'est alors que je me suis élancé sur Galant, que je l'ai saisi à la gorge et jeté ensuite sur le plancher. »

En ce qui concerne l'ouverture pratiquée dans ce plancher, Macquet déclare ne se souvenir de rien.

Toutes ces déclarations furent faites dans le grenier même, où une personne de bonne volonté s'était placée dans la même attitude que celle où se trouvait le cadavre.

On descend ensuite dans la chambre à coucher où Macquet a prétendu avoir trouvé sur un *coffre placé près du lit les deux pièces* de dix francs dont nous avons parlé et qui, d'après lui, étaient dissimulées sous un amas de chiffons.

M. Delalé réussit enfin à faire comprendre à l'inculpé que sa version est invraisemblable, puisque, à cinq heures, le maréchal-des-logis Gauguet et le gendarme Pronier ont opéré une perquisition complète et ont ouvert le coffre. Ces derniers n'ont quitté Galant qu'à six heures du soir, à Verlinghem, à un bon quart d'heure de la maison du crime.

Macquet, pressé de questions se décide enfin à avouer qu'il a pris le porte-monnaie dans la poche de sa victime, après l'avoir terrassée. Ce porte-monnaie, qui contenait vingt-quatre francs et quelques pièces de billon, il l'a jeté dans un champ près de la ferme Behague, aux environs du fort.

Il nie encore cependant avoir eu l'intention de tuer Galant, et cette thèse, il la soutiendra jusqu'au bout, ainsi qu'il continue à maintenir ses déclarations au sujet de la lampe mise sous *le lit toute allumée*.

L'inculpé, qui est loin d'être inintelligent, sent bien que l'aveu de cette tentative d'incendie qui aurait détruit, en cas de réussite, toute trace de crime, aggraverait singulièrement son cas.

Tout le monde se rend ensuite à la ferme Blondel où ont été convoqués quelques témoins dont les noms sont déjà connus de nos lecteurs.

Là, Macquet, qui a entendu la foule proferer quelques timides cris de « à mort, l'assassin », perd quelque peu de son flegme. Il pleure, et ne veut plus répondre au questions qui lui sont posées.

« *Je vous ai dit*, répondit il, *tout ce que j'avais à vous dire ; désormais, je ne parlerai plus* », et ce mutisme, il le conserve jusqu'au bout. Il ne relève la tête que pour prendre un verre de *bière qui lui est offert, et refuser la tartine qu'on* lui a préparée.

C'en est fini pour la journée, et la théorie de voitures reprend la route de Lille, pendant que les curieux, massés au dehors, renouvellent, tout en riant, les cris de « à mort, à mort ».

Si nous nous en rapportons à certains bruits, Macquet pourrait fort bien avoir d'autres forfaits sur la conscience.

M. Cochefert, chef de la sûreté de Paris, possèderait sur son compte un volumineux dossier comptant des centaines de pages et qui lui a été adressé par un camarade de prison de l'assassin de Verlinghem.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Si depuis quelques jours nous n'avons plus parlé de la grève des trieurs de chez M. E. Motte, rue d'Avelghem, ce n'est pas qu'elle fut finie, mais tout simplement parce qu'elle n'avait subi aucun changement.

Les trieurs, maintenant leurs revendications prétendent toujours ne pas reprendre le travail tant qu'il y aura des trieuses dans l'usine.

Une nouvelle grève

Hier, à 11 heures, une nouvelle grève a éclaté dans la filature de coton de MM. Etienne Motte, rue d'Alger. Neuf petit rattacheurs sur 12 ont quitté le travail demandant une augmentation de 30 centimes par jour.

Il y a huit jours que ces rattacheurs avaient formulé leur revendication tout en continuant à travailler. Hier, voyant qu'on ne se disposait pas à y faire droit, ils ont quitté l'ouvrage.

A TOURCOING

Au peignage Binet

Hier, à une heure, 13 dégorgeurs et débourreurs du peignage Binet, se sont mis en grève demandant à être occupés au moins 5 jours par semaine. Ils ne travaillent actuellement que 3 ou 4 jours.

Aux tissages Bayart-Parent

Situation sans changement. Les petites manœuvres en vue de jeter le désunion parmi les ouvriers ayant échoué, les journaux cléricaux commencent à accuser les tisserands de toutes sortes de méfaits, comme ils l'ont fait pour les trieurs. Les ouvriers ayant expulsé de leur syndicat un sieur C***, qui s'était fait l'instrument des dizainiers des Saintes-Usines, celui-ci, a porté plainte à la police.

Et la *Croix* d'y aller de ces spirituels arguments ordinaires, ou les mots de dronisme et *Sociale-Dronisme* reviennent constamment.

Le dronisme l'obsède, le rend malade la petite feuille des sacristies.

Elle devra soigner cela !

A la filature Leroux frères

Dans leur réunion d'hier matin, les grévistes de la filature Leroux-Lamourette, ont voté un ordre du jour de remerciement à la population tourquennoise.

Ils prient les journaux qui défendent leurs intérêts depuis deux mois, l'*Avenir* et l'*Egalité* de vouloir bien être leur interprète près de la population pour la remercier de son concours pécuniaire. La pluie de gros sous a été abondante cette semaine.

Les secours leur seront distribués au siège du Syndicat.

Nous croyons savoir que les familles ne souffriront pas de la grève, et pour peu que la population continue à leur prêter son concours, ce sera bientôt une nouvelle victoire ouvrière à enregistrer.

LE SPORT

Union sportive tourquennoise

Aujourd'hui 17 décembre, à 12 h. 1/2, match comptant pour le championnat du Nord, entre l'Iris club lillois, champion de 1898-1899 et l'U. S. T.

Composition des équipes : pour l'U. S. T. : Séguier, E. Bréard, W. Logan, M. Basquin, E. Bostwell, M. Grimonprez, F. Young, D. Smith, Ch.-A. Wailliez (cap), T. Mayhour, E. Guilloux.

Pour l'U S T. Vanlaethen H., Tarel, Desrousseaux F., Heinrichs, Wattel Paul (cap), Stien, Bonte, Fleury, Dehem, Moré, Mattelé.

A 2 h. 1/2, l'équipe 2 de l'U S T jouera, rue de Beaumont, contre l'équipe 2 du Racing club Roubaisien.

Pour le R C R. Bocquet, Monnet (cap), D'Halluin, Kaltembach, Michon F., Michon A., Bossut A., E. Leucheur, F. Belion, G. Dassette, Cunin.

Pour U S T 2. Papon (2), Vagnuey, Van de Veegaete, Fiennian, Brenim (2), Morel G., Fromentin (cap), Sangtan, Tansen, Cohen, Choquet.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'abondance des matières nous oblige d'ajourner un certain nombre d'articles locaux et régionaux.

Comité républicain

Une assemblée générale du Comité républicain a eu lieu vendredi soir à neuf heures.

Il a été procédé à l'installation du bureau pour l'année 1900.

Les procès-verbaux relatant les travaux du bureau ayant été lus par le secrétaire et approuvés par l'assemblée, le président, M. Gaston Monvoisin, prononce l'allocution suivante, que les membres du Comité républicain applaudissent longuement :

Citoyens,

Vous savez tous que je n'ai ni recherché, ni même désiré occuper le poste d'honneur où votre confiance m'a placé.

Vous avez fait appel à mon dévouement, j'ai répondu : Présent ! comme doit le faire en toutes circonstances un fidèle serviteur de la démocratie.

Depuis trop longtemps notre parti a cessé de *jouer un rôle actif dans les luttes politiques à Roubaix* ; il est grand temps que les républicains encore égarés dans l'Union sociale et patriotique, comprennent que leur poste de combat ne doit pas être dans les rangs des réactionnaires et des cléricaux.

La lutte n'est pas comme le disent dédaigneusement ces derniers entre les partisans de l'ordre et *les autres*, mais bien entre la société civile et *l'autre*, entre les continuateurs de la Révolution et la contre-Révolution.

La France ne pourra entrer résolument dans la voie du progrès et des reformes démocratiques que le jour où un gouvernement énergique lui aura *fait retrouver son unité*, en dispersant les congrégations, en rendant à l'Etat le monopole de l'enseignement, en astreignant les prêtres à ne s'occuper exclusivement désormais que de leur ministère, car, s'il est des fonctionnaires qui, par leur caractère spécial, doivent se tenir absolument en dehors des luttes de partis, ce sont bien les membres du clergé.

Mais ces soi-disant pasteurs d'âmes, dont le règne n'est pas de ce monde, ont la *prétention* de tout absorber, tout diriger, tout dominer, et crient à la persécution quand ils ne peuvent plus persécuter eux-mêmes.

Ils emploient tous les moyens d'intimidation pour *fermer la bouche à ceux qui refusent de se courber sous leur férule.*

Lorsqu'ils publient les noms des commerçants protestants ou israélites, ce n'est évidemment pas pour les aider à augmenter leur clientèle ; s'ils apprennent par des indiscrétions ou par les moyens dont ils disposent les noms des personnes ayant assisté à une réunion républicaine, ils les livrent malignement au public avec l'arrière-pensée de leur nuire.

Ces moyens jésuitiques ne pourront nous empêcher d'affirmer l'indépendance de caractère que nous pratiquons et que notre exemple servira à acclimater dans ce pays, afin que tous puissent désormais, mettre leur vie d'accord avec leurs idées ; car ma raison se refuse à admettre qu'un citoyen, même le plus humble puisse renoncer au droit d'exprimer librement sa pensée, de même qu'elle ne peut admettre qu'un peuple libre confie le soin de ses destinées à un homme, fut-il le plus vertueux.

Continuons donc citoyens, à affirmer hautement notre foi républicaine, et marchons résolument contre les ennemis de la liberté.

Vive la République.

Le bureau propose à la sanction de l'assemblée la *proclamation suivante qui est adopté à l'unanimité.*

Déclaration de principes aux Électeurs !

Les membres du comité républicain, révoltés du cynisme des partis réactionnaires unis dans le seul but de marcher à l'assaut de la République, ont décidé de se constituer en Comité de Défense républicaine.

La réaction, sachant dissimuler pour mieux arriver à ses fins, persuadée d'autre part, qu'elle ne pourrait jamais étrangler la République en combattant franchement, à visage découvert, avec un programme clérical et monarchiste, la réaction a pris l'étiquette républicaine en y ajoutant des qualificatifs variés.

Les cléricaux ont réussi à dénaturer à ce point l'idée républicaine que chaque jour ils embrigadent les partisans de cette idée pour les annihiler en *les incorporant dans leur «Union» dite* sociale et patriotique.

Pour cela, ils usent de la pression la plus éhontée et de tous les moyens que leur donne leur situation.

S'appuyant sur l'influence de ces nouvelles recrues, ils veulent renverser la République au profit d'un prétendant quelconque.

Cela ne leur suffit pas.

Ils ont commis la sacrilège de faire servir de tremplin à leur cause, ces deux choses sacrées : armée et patrie.

Après avoir dénaturé l'idée républicaine, ils cherchent à dénaturer l'idée de Patrie. Nous le voyons clairement à cette heure, le procès de la Haute-Cour démontrant chaque jour ce qu'était ce « *tout un peuple* » qui criait : vive la Patrie! et acclamait l'armée, cette armée *que les Républicains ont créé, défendue et toujours aimée.*

Ce « tout un peuple » n'était composé que de quelques centaines de braillards payés suivant la puissance de leurs cordes vocales.

Electeurs Roubaisiens ! Souvenez-vous qu'en 1792 le peuple se leva en masse pour défendre la Patrie en danger.

Aujourd'hui, menacée par les hordes cléricales, la République est en péril. Il faut que tous les fils de la Révolution se lèvent et s'unissent pour la défendre.

Nous appelons donc à nous tous les partisans de la souveraineté du peuple, à quelque nuance qu'ils appartiennent, nous demandons le concours de tous ceux qui ont pour but la défense de la République.

Le programme de notre comité peut être résumé en quelques lignes :

Nous voulons défendre la République contre tous ses ennemis, maintenir toutes ses conquêtes, notamment les lois scolaires et militaires. Nous voulons qu'au moment du danger tous les Français, *sans exception, sans échappatoires*, ni privilèges, participent également à la défense du pays.

Nous voulons la liberté de conscience la plus absolue.

Nous voulons l'amélioration continuelle de la situation des travailleurs et une plus équitable répartition des impôts. Nous voulons toutes les réformes compatibles avec le respect de la *propriété individuelle et des droits de la famille.*

Le Comité républicain estime son programme assez large pour donner satisfaction à tous les républicains, même les plus avancés ; d'autre part, la légitimité de ses prétentions est telle que les modérés, ralliés à l'Union sociale et patriotique, doivent aussi l'accepter.

La République est sérieusement attaquée ! ! Républicains, à quelque nuance que vous appartenez, ralliez-vous autour de son drapeau ! ! !

Sus à la réaction ! Vive la République !

Réouverture de l'Ecole maternelle rue d'Oran

L'école maternelle de la rue d'Oran, qui avait été fermée le 30 novembre dernier par suite d'une épidémie de rougeole, sera rouverte à partir du mardi 19 courant.

Accidents du travail

M. Verdonck Georges, 15 ans, demeurant rue Franklin, 116, bâcleur chez M. Charles Pollet, rue de la Redoute, s'est fracturé le coude droit en tombant.

— M. Vanhecke Julien, 23 ans, demeurant 159, boulevard de Beaurepaire, homme de peine chez M. Léon Allart, s'est fait une entorse au genou gauche en chargeant une balle de laine sur une camion.

— M. Verloof Adolphe, 20 ans, demeurant rue de Jemmapes, 34, ouvrier chez MM. Delattre fils et Paulus, rue de Tourcoing, en conduisant une brouette, a eu l'annulaire droit écrasé entre les brancards du véhicule et un pilier.

— M. Pottier Louis, 41 ans, demeurant rue de la Fontaine, 37, garçon brasseur chez MM. Prudhomme et Lefebvre, rue de Lannoy, s'est contusionné le coude et la hanche gauche en glissant dans un escalier.

— M. Samache Charles, 64 ans, demeurant à Mouvaux, cabaretier chez M. Verdier Van Teuten, marchand de charbons, en voulant retenir le cheval qu'il conduisait s'est fait une vaste plaie au dos de la main gauche.

— Mlle Lange Henriette, 18 ans, demeurant à Wattrelos, trieuse chez M. E. Motte, rue d'Avelghem a eu le pied gauche et la jambe droite brûlés par du café bouillant.

— M. Vanostruysse Camille, 28 ans, demeurant, 33, rue des Fossés, graisseur, chez M. E. Motte a été blessé au coude gauche par un coup de volant.

— Verdonck Georges, 15 ans 1/2, demeurant rue Franklin, 16, bâcleur chez M. Pollet, rue de la Redoute, s'est fortement blessé au coude en tombant, vendredi après-midi, sur son métier.

— M. Vandenhasse Emile, 25 ans, rue du Touquet à Tourcoing, appréteur chez M. Dubar, rue du Bois, a eu l'ongle de l'auriculaire gauche arraché en déchargeant une caisse.

— M. Labarre Henri, 60 ans, demeurant à Wattrelos, soigneur chez M. L. Allart, Grand-Rue, a eu le doigt pris dans les engrenages de commande d'une carde, et fortement blessé.

— M. Foyelle Pierre, 40 ans, rue de la Makellerie, cour St-Louis, 11, tisserand chez M. L. Glorieux, en tombant d'une échelle d'une hauteur de cinq mètres, s'est contusionné le pied droit, avec entorse.

Deux guérisons merveilleuses obtenues par le docteur Montaigne, spécialiste, 160, rue de l'Ommelet, à Roubaix :

Sophie Peeters, 17 ans, rue Archimède, cour Losfeld, 11, Roubaix ; lupus tuberculeux datant de plusieurs années, guéri en 2 mois.

Mme Desrousseaux, 8, rue Carnot, à Lille ; lupus tuberculeux datant de 5 ans, guéri en 2 mois.

Guérison sans opération des taches de vin, lupus, abcès froids, glandes, kyste, etc.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle que malgré notre meilleure volonté, par suite de demandes considérables et des difficultés du voiturage, il nous est impossible de donner satisfaction immédiate quant au transport du coke à domicile.

Par ces temps de fortes gelées, nous conseillons à nos abonnés de garantir leur compteur au moyen de calorifuges quelconques.

NAUVELAERS, Dentiste diplômé
5 bis, Rue du Collège
ROUBAIX
Pose de Dents et Dentiers de tous Systèmes

Encore les cambrioleurs

Vendredi entre onze et demie et minuit des voleurs se sont introduits en brisant un carreau dans l'épicerie-buvette de Mme Desprez, 27, rue Racine et ont enlevé 20 bottes de sardines, une cruche de genièvre d'une contenance de 10 litres, 8 kilos de beurre et 50 œufs. Le tout estimé 120 francs.

LA CONGOLINE guérit les rugosités de la peau, du visage et des mains.
LA CONGOLINE guérit instantanément les crevasses, gerçures et engelures.
LA CONGOLINE conserve à la peau tout son éclat.
Victor Vaissier, créateur des savons du Congo

Amateurs photographes

Pour vos appareils et vos fournitures, adressez-vous chez **P. Brulois**, photographe, 25, Grande-Rue, à Roubaix. Maison de 1er ordre pour travaux à façons.

Il ne faut pas oublier de visiter les Grands Magasins du **Bon Marché**, 2, *rue des Ursulines, 31, 33, rue de Lille*, à Tourcoing, qui met en vente ses Nouveautés : Drap, Velours, Mérinos, Soie, Cheviotte, etc., etc., et offre, comme prime, des assiettes du Broutteux, sujets nouveaux.

Compagnie du Gaz de Roubaix

De nouveau, nous prions nos clients de toujours indiquer, sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient.

N° 0 grosseur de la noix		
N° 1 — de l'œuf		à 1.40
N° 2 — de 5 à 7 c/m.		
Coke Tout-Venant, gros		1.20
Grésillon Noisettes		0.80
Coke fin ou Grenu		0.60

(L'hectolitre comble, sur la Cour.)

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX
60, Rue de l'Alouette, 60
ROUBAIX
Dimanche 17 Décembre 1899
GRAND BAL
Prix d'entrée : Cavalier, 1 fr. ; Dame, 0,50 cent.

LE ROI DES CAFÉS
Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.
ADOPTÉ PAR L'ARMÉE
En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

CROIX

« *Fire brigade* ». — La Cie du gaz de Roubaix vient de faire don à la « Holden's Fire brigade » de quatre cents francs, en reconnaissance des secours apportés par les pompiers de cette compagnie, lors de l'incendie des 25 et 26 novembre.

Concert. — C'est aujourd'hui 17 décembre 1899, à 4 h. 1/2, qu'aura lieu, dans la salle des fêtes, le concert de la fanfare de cavalerie la « Renaissance de Croix ».

ÉLIXIR SUÉDOIS
(Voir en 4e page)

TOURCOING

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Scrutin de ballottage du Dimanche 17 Décembre 1899

Aux fonctions de juge suppléant pour deux ans
Candidat du Petit Commerce
M. Désiré PARSY
Fabricant de Bonneterie

ÉLECTION DU TRIBUNAL DE COMMERCE du 17 Décembre 1899

Contribuables, Patentés,

Au Tribunal de Commerce, tous les juges élus sont de gros capitalistes !

Sans suspecter leur honorabilité, le petit commerçant n'a-t-il pas tout à craindre des influences de leur milieu, de leurs préjugés de caste ?

Un siège reste vacant.

Petits commerçants, nommons-y l'un des nôtres, **Désiré PARSY**, fabricant de bonneterie.

Tous, vous connaissez ses convictions sincères ; vous avez apprécié son obligeance, son dévouement, puisque vous l'avez envoyé au Conseil municipal ; les malheureux assistés du Bureau *de bienfaisance ont pu aussi apprécier ce défenseur du faible*, son esprit de justice comme administrateur.

Par son travail, par son énergie intelligente, ce fils du peuple s'est créé une position dont l'indépendance nous garantit l'intégrité du juge.

C'est cet ami des humbles qu'une presse immonde, cette presse qui insulte toujours les hommes dévoués, a calomnié parce que nous l'avions acclamé.

Vengeons-le, camarades, pas d'abstentions.

Tous aux urnes, votons pour Désiré **PARSY**.

Un groupe de petits commerçants.

AUX ELECTEURS

Aujourd'hui a lieu un scrutin de ballottage au tribunal de Commerce de Tourcoing.

Il importe que les petits commerçants qui n'ont jamais été représentés au sein du tribunal — ce qui leur serait cependant des plus utile — se rendent aujourd'hui en foule au scrutin.

Un groupe d'électeurs consulaires, pénétrés de cette nécessité, ont pris la résolution de présenter la candidature d'un honnête et dévoué citoyen, M. Désiré Parsy, fabricant de bonneterie, élu récemment membre du Conseil municipal, et administrateur du bureau de bienfaisance.

La raison pour les petits commerçants d'avoir un représentant au tribunal de Commerce *serait à elle seule suffisante* pour les déterminer à se rendre au scrutin.

Il y en a une autre cependant bien de *nature à secouer l'apathie de tous les hon*nêtes gens.

Un journal diffamateur a osé se livrer à des insinuations abominables à l'endroit de *l'honnête homme qu'est Désiré* Parsy.

En attendant que les auteurs de la révoltante calomnie dirigée contre notre ami reçoivent le châtiment mérité qui leur revient, il est bon que les électeurs consulaires fassent sentir eux-mêmes aux vils et lâches insulteurs tout le mépris que doivent lui inspirer d'aussi misérables agissements.

Electeurs consulaires, tous aux urnes. Votez pour Désiré Parsy.

Petits commerçants

Rendez-vous tous aujourd'hui au scrutin. Il y va de votre intérêt. La candidature d'un *honnête homme s'offre à vos suffrages.*

N'hésitez pas,

Comprenez enfin la nécessité d'avoir un représentant au tribunal.

Allez donc tous voter pour **Désiré Parsy.**

En même temps que vous aurez travaillé pour vous, vous aurez vengé un honnête citoyen d'infâmes sans nom dont il a été l'objet.

Peut-on hésiter ?

A l'élection de ballottage qui a lieu aujourd'hui au tribunal de commerce, deux candidats sont en présence : M. Masquilier, candidat du tribunal, et M. Désiré Parsy, candidat du petit commerce.

Au 3 décembre, M. Masquilier a obtenu 553 suffrages sur 2237 électeurs inscrits et 812 votants.

Cela suffit à démontrer que si la grosse majorité des électeurs consulaires se sont désintéressés du scrutin, cette fois, comme lors des élections précédentes, c'est qu'il n'y avait personne pour les représenter.

La liste qui avait été mise à la dernière heure en circulation par des électeurs inconnus était restée ignorée du très grand nombre.

Demain il n'en est pas de même.

Un groupe de petits commerçants pose nettement la candidature du citoyen **Désiré Parsy.**

Le devoir est d'aller voter.

Petits commerçants nous comptons sur vous.

Tous aux urnes pour Désiré Parsy.

AUX ÉLECTEURS CONSULAIRES qui auront égaré leur carte

Nous informons les électeurs au Tribunal de Commerce qui auraient égaré leur carte qu'ils peuvent néanmoins voter en se présentant au scrutin assistés de deux témoins qui certifieraient leur identité.

Le scrutin sera ouvert de dix heures à quatre heures à l'Hôtel-de-Ville.

Formation d'un syndicat d'ouvriers de peignage

Aujourd'hui dimanche, à 10 heures, chez Théophile Tiberghien, angle des rues de Gand et St-Blaise, réunion préparatoire en vue de la formation d'un syndicat d'ouvriers de peignage.

Accidents de travail

M. Maurice Destailleurs, 29 ans, fileur à la filature Duvillier-Wattine, a glissé en graissant son métier et son pied gauche a porté sur le bout du rail du chariot.

Plaie de la plante du pied.

— M. Appollinaire Delewenne, 45 ans, garçon d'écurie chez M. Six, négociant en charbon au Blanc-Seau, a été contusionné au pied droit par un cheval auquel il mettait des vis.

— M. Dylyot, 28 ans, teinturier chez MM. Rousseau et Cie, rue Verte, a été brûlé au pied gauche par de l'eau bouillante.

— Gustave Leblanc, 15 ans, bâcleur à la filature Jongler, a fait une chute sur son métier et s'est fait une plaie de la région *frontale*.

— M. Etienne Seguin, 35 ans, doubleur à la filature Jacquart, a fait une chute dans la cour et s'est contusionné à la jambe gauche.

Combats de coqs

A 4 heures 1/2 précises, avant la partie du Beau-Bouquet, chez M. Carlos Lefebvre, dit Carlos du Vert Pré, rue de Tourcoing, 29, grande partie de coqs 2-3 pour 100 fr. La première paire est citée pour 50 fr. contre Vanderdonck de Mouscron.

Avis aux trieurs

Tous les trieurs syndiqués de Roubaix-Tourcoing et environs, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au siège du syndicat, chez Paco, rue du Conditionnement, dimanche 17 décembre, à 4 heures 1/2.

Ordre du jour : Questions très urgentes. Présence indispensable.

Vous trouverez toujours à la **Maison Orélio**, 38, rue Saint-Jacques, un beau choix de couronnes en perles, porcelaine, etc.

Assortiment complètement renouvelé en fleurs, plumes et aigrettes pour chapeaux.

Cette maison se recommande spécialement pour ses parures oranger, corbeilles pour noces et fêtes, branches fleurs et plantes stérilisées, le tout première fraîcheur et à des prix excessivement avantageux.

Maison de confiance et maison française.

MARCQ-EN-BARŒUL

L'Avenir de [illegible] société civile de retraites [illegible] la réunion [illegible] aujourd'hui dimanche à 4 heures 1/2 au premier étage de l'estaminet du coin, place de Marcq (Centre)

MOUVAUX

Résultats d'adjudications. — Jeudi après-midi ont eu lieu à la mairie différentes adjudications.

Pour les fournitures scolaires pour l'année 1900, un seul soumissionnaire s'est présenté, M. Degy, libraire à Douai, qui a fait un rabais de 40,50 0/0. La somme prévue était de 1800 fr.

La fourniture du charbon nécessaire au chauffage des écoles communales et de la mairie, avait deux soumissionnaires. M. Lefrançois de Tourcoing a été déclaré adjudicataire avec une majoration de 0 fr. 50 0/0 par 1000 kilos. La somme prévue était de 500 fr.

Cache-nez électoraux. — A la fin d'une séance du Conseil municipal, M. Louis Picavet, membre assidu de l'Union Sociale et jésuitique annonçait solennellement qu'une personne généreuse l'avait chargé de distribuer des cache-nez à tous les enfants pauvres. On ne pouvait qu'applaudir à cette bonne œuvre quoique le moment fut mal choisi pour faire connaître ce don et on sentait là une question de réclame électorale. En effet un fidèle de l'Union déclara à un de nos amis que ces cache-nez venaient certainement de l'Union Sociale et patriotique.

Enfin samedi dernier les cache-nez sont arrivés, et, je ne vous dis que ça ?

Longueur à mesurer.
Largeur : quinze centimètres.
Epaisseur en proportion.
Valeur réelle : quinze centimes.

Pour avoir une idée de la qualité, écoutez la réflexion des gamins en rentrant chez eux.

— Ma mère, mi je ne veux nin le mette, y gratte trop fort.

Nous en tenons un à la disposition des incrédules.

G. P.

UN MONSIEUR offre gratuitement de *faire connaître à tous ceux* qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte-postale à **M. VINCENT**, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

SI VOUS VOULEZ Manger avec Appétit. Réconforter votre sang. Combattre l'Anémie avec succès. Boire une Consommation agréable prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de **BANYULS-TRILLES**, QUINQUINA SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉ PAR MM. LES MÉDECINS aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 16 décembre 1899

Présidence de M. Tellier, conseiller. — Ministère public : M. Chouzy, substitut

L'assassinat de Mme Février à Maubeuge

UNE OCTOGÉNAIRE ÉTRANGLÉE PAR SON DOMESTIQUE

L'audience est ouverte à onze heures.

MM. Moniez et Castiaux sont présents. M. Paujeau s'est excusé de ne pouvoir répondre à la citation, sa femme étant à l'agonie.

M. le docteur Girard d'Avesnes est revenu.

A ce propos rectifions une ligne de notre compte-rendu d'hier qui constitue une hérésie médicale. Nous avons fait dire à M. Girard que la rigidité cadavérique ne commençait que trente-six heures après la mort, c'est absolument le contraire qu'il a dit : « La rigidité cesse un jour et demi à deux jours après le décès, *lorsque la putréfaction commence.*

LES DOCTEURS

M. le docteur **Moniez**, de Maubeuge, est appelé à la barre. Il raconte que requis par le maire de Maubeuge pour examiner le cadavre de Mme Février, il a trouvé cette dame couchée dans son lit, la tête penchée à droite, à demi-vêtue. Son bonnet blanc portait une large trace de sang.

La mort devait remonter à au moins 34 ou 35 heures : il n'y avait plus de rigidité mais pas de putréfaction.

Me Dubron. — Y avait-il du sang dans les oreilles.

R. Je ne me souviens pas.

Me Dubron. — Vos souvenirs sont confus. En effet, dans l'instruction vous avez dit le contraire.

INCIDENT

Avez-vous émis l'opinion...

Le Président interrompt le défenseur pour poser lui-même les questions au témoin.

Me Dubron, avec vivacité. Vous paralysez ma défense. M. le Président je suis désolé de vous le dire.

Le Président. — Chacun ici à son rôle. Je dois diriger les débats et j'entends les diriger.

Me Dubron. — Dirigez-les, sous votre responsabilité. L'avenir jugera.

Le président transmet au témoin une question de Me Dubron.

La tache de sang du bonnet provenait-elle de l'oreille ?

Le docteur. — Le bonnet était sur l'oreille, il se peut que le sang provint de celle ci.

Le président au défenseur. — Avez-vous encore quelques questions.

Me Dubron. — *Oui. Je n'ai pas fini, à beaucoup près.*

Le défenseur donne lecture du rapport de M. le docteur Moniez, dans lequel il est dit : « Du sang avait coulé par l'oreille ».

D. L'avez-vous dit ?

R. Mon rapport est là. Il y a un an de cela et mes souvenirs peuvent me trahir.

Me Dubron. — Aujourd'hui on change et je dirai *tout à l'heure pourquoi*, et ce sera édifiant. J'insiste sur ce point : M. le docteur était avec son confrère Paul Jean. Celui-ci a dit : « Le sang provenait des oreilles, principalement de l'oreille droite. »

R. C'est possible.

Le défenseur. — Je constate que le docteur s'en rapporte à ses premières déclarations.

Le président. — C'est inutile.

Me Dubron, sèchement. — Je suis seul juge de la direction de ma défense.

Me Dubron insiste sur les premières constatations des docteurs et prend à témoin M. Wallerand, maire, qui était présent.

M. Wallerand confirme ces déclarations.

M. le docteur Castiaux

M. le docteur **Girard** est rappelé à la barre.

Me Dubron dit qu'il n'a rien à lui demander pour le moment et attend l'arrivée de M. le docteur Castiaux.

Ce dernier est introduit.

Me Dubron. — J'ai pour Me Castiaux une grande estime : je le considère comme un homme de grande science qui sera le meilleur collaborateur de la vérité. Je demande que le rapport de M. Girard soit lu au docteur, qu'on lui donne le temps de réfléchir et je lui poserai ensuite mes questions.

M. Castiaux. — J'ignore en effet de la façon la plus absolue de quoi il s'agit.

Me Dubron. — J'aurais pu, c'était mon droit, voir depuis hier M. le docteur Castiaux, lui communiquer mes pièces afin qu'il les étudie. *Je ne l'ai* pas fait. J'ai voulu que son jugement soit spontané. Il sera mon arbitre.

M. l'avocat-général donne lecture de la déposition du docteur Girard.

Me Dubron. — Qu'est-ce que le docteur pense du rapport ?

M. Castiaux. — Il me paraît très bien.

D. Quelles sont les traces de la mort par strangulation.

R. D'abord des violences sur la peau, presque toujours des coups d'ongles (or je viens d'en entendre la description) fracture de l'os hyoïde, ça y est. Voilà pour les phénomènes locaux. Très souvent du sang sort du nez.

D. Et dans les oreilles? *Avez-vous vu du sang* sortir par le conduit auditif.

R. Je n'en ai jamais vu mais sans aucun doute cela peut se produire en cas de rupture du tympan.

D. Y en aurait-il beaucoup.

R. Oh non, les vaisseaux ne sont pas assez importants pour donner lieu à une hémorragie abondante.

D. Ne serait-il pas possible que la rupture de la base du crâne amenât du sang dans le nez et les oreilles.